

Fort-de-France, le 26 juin 2023

Communiqué de presse

Levée des restrictions des usages de l'eau

Le 16 mars 2023, le préfet de la Martinique, sur avis de la cellule sécheresse de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), portait la Martinique en zone d'alerte sécheresse. Pour garantir la distribution de l'eau à chaque usager, des mesures d'interdiction, sans incidence sur la santé, la sécurité publique ou l'activité économique, avaient été instaurées.

Considérant l'amélioration générale de la situation hydrographique sur l'ensemble des cours d'eau de la Martinique et le retour à des conditions satisfaisantes d'approvisionnement ou d'écoulement des eaux, la Préfecture a donc décidé de lever les mesures de limitation des usages de l'eau qui étaient en vigueur.

L'arrêté préfectoral 02-2023-06-23-00002 du 23 juin 2023, levant les mesures de limitation des usages de l'eau, abroge ainsi le dernier arrêté limitant les usages de l'eau en vigueur. Il est consultable sur le site suivant :

https://www.martinique.gouv.fr/Publications/Recueils-des-actes-administratifs-publies/RAAP-2023/RAAP/

Les usagers sont remerciés pour leur civisme et leur implication, garantissant une gestion équilibrée de la ressource en eau face à la sécheresse qui a touché la Martinique. Pour autant, la gestion économe de l'eau reste une priorité pour préserver la ressource tout au long de l'année.

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle